

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

---

INSTAURATION DE PEINES PLANCHERS POUR CERTAINS CRIMES ET DÉLITS - (N°  
262)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 19

présenté par  
Mme Bordes

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de simplification, le fait que les dispositions du présent article ne sont pas exclusives d'une peine d'amende ni d'une ou de plusieurs peines complémentaires se déduisant des autres dispositions du code pénal.